L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOY, Maire.

Etaient présents : M. GOY Jacky, Maire,

Mme DIOP Céline, MM. LEMAIRE, MORISSE Michel, adjoints

Mmes, BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence LAMBOUX Marie-Hélène, LANGLOIS DUCLOS Pascale, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie,

MM. CHEVALIER Thierry, LEFEBVRE Philippe,

Absents: Mmes, MM. LEMOINE Yohann, LEMONIER Hugues

Procuration de M. Lemoine à M. Chevalier

M. Lemonier à M. Morisse

Secrétaire de séance : Mme Quevilly Emilie

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Lemaire Olivier :

Comptes administratifs et comptes de gestion 2017

BUDGET PRINCIPAL

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 55 561.51 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de − 34 641.44 € Un résultat cumulé exercice 2017 de 20 920.07 €

	Résultat de clôture	Résultat Exercice	Part affectée à	Résultat de clôture
	Exercice 2016		l'investissement	Exercice 2017
Fonctionnement	695 147.18	55 561.51	62 688.00	688 020.69
Investissement	- 62 688.00	- 34 641.44		-97 329.44.
Total	632 459.18	20 920.07	62 688.00	590 691.25

ASSAINISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat exercice précédent	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	34 512.66	34 234.59	278.07	30 312.57	30 590.64
Fonctionnement	52 208.98	71 085.87	-18 876.89	107 943.63	89 066.74
Total	86 721.64	105 320.46	- 18 598.82	138 256.20	119 657.38

CAISSE DES ECOLES

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat exercice précédent	Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement	42 557.73	52 681.80	- 10124.07	17 238.26	7 114.19

CCAS

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat exercice précédent	Résultat de clôture de l'exercice
Fonctionnement	8 580.60	7 096.98	1 483.62	4 019.40	5 503.02

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2017

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même Exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE le compte administratif 2017

ADOPTE le compte de gestion 2017.

Même séance

Après avoir examiné le compte administratif de la commune de St Didier des Bois de l'exercice 2017

Affectation du résultat de la commune

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports:

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 632 459.18 € Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : 62 688.00 €

Un résultat d'exécution (excédent– 002) de la section de fonctionnement de 55 561.51 € Un résultat d'exécution déficit -001) de la section d'investissement de 34 641.44 €

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0 € En recettes pour un montant de : 0€

Excédent de fonctionnent capitalisé (R1068) 97 329.44 € Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 590 691.25 €

Même séance

Affectation résultat assainissement Après avoir examiné le compte administratif de l'assainissement de St Didier des Bois de

l'exercice 2017

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports:

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 107 943.63 € Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : 30 312.57 €

Un résultat d'exécution (excédent 001) de la section d'investissement de : 278. 07 € Un résultat d'exécution (déficit-002) de la section de fonctionnement de 18 876.89 €

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0 € En recettes pour un montant de : 0€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 89 066.74 €

Même séance

Après avoir examiné le compte administratif de la Caisse de St Didier des Bois de l'exercice 2017

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports:

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 17 238.26 €

Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : 0 €

Un résultat d'exécution (déficit— 002) de la section de fonctionnement de 10 124.07 €

Un résultat d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement de 0 €

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0 € En recettes pour un montant de : 0€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 7 114.19 €

Même séance

Affectation du résultat du CCAS . Après avoir examiné le compte administratif du CCAS de St Didier des Bois de l'exercice 2017 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports:

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 4 019.40 €

Excédent reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure : 0 €

Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de 0 €

Un résultat d'exécution excédent 002) de la section de fonctionnement de 1 483.62 €

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0 € En recettes pour un montant de : 0 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 5 503.02 €

Même séance

Demande de participation pour la sortie scolaire au Mont Saint Michel

Monsieur le Maire expose que la directrice de l'école a sollicité la commune pour contribuer à financier une partie du coût du voyage de fin d'année scolaire C'est donc 144 enfants qui partiront 2 jours dans la baie du Mont Saint Michel.

Le coût du voyage s'élève à : 12 645.00 €

Réparti comme suit : 7 034 € de séjour

4 100 € de transport

1 214 € Prestations « Mer & Terroirs » pour les CM

297 € Entrées à Alligator Bay pour les maternelles.

Toutefois, les recettes sont néanmoins inconnues.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité demande des précisions sur le budget,

Juge que les activités proposées aux enfants sont très disparates.

Précise que dans le cas où les activités seront sensiblement équitables, une participation pourra être octroyée.

Même séance

Point sur le PLUIH

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune rattrape l'élaboration du PLUIH de la CASE.

Expose le projet de délimitation des zones et propose au conseil de se rendre dans le village afin de visualiser les différentes dents creuses à combler Le samedi 3 février est fixé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.